

Assurances de personnes

Accident LAA, complémentaire LAA, maladie perte de gain



Pour les employeurs, il est important que
leurs collaboratrices et collaborateurs soient
bien assurés

Offrez à votre personnel une protection d'assurance optimale

En tant que partenaire d'EXPERTsuisse, nous vous proposons différentes solutions adaptées à vos besoins. Afin que vous puissiez vous consacrer entièrement à vos affaires.

Assurance-accidents selon la LAA. L'assurance en cas d'accident selon les dispositions légales

Un accident est vite arrivé. En tant qu'employeur, la loi vous oblige à conclure pour vos collaborateurs une assurance-accidents conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Vous profitez chez nous de primes plus avantageuses, car le taux de frais administratifs est inférieur de plus de 30%.

La Vaudoise est l'un des acteurs les plus connus sur le marché suisse et dispose d'une expérience de longue date dans la gestion des prestations. Vos salariés sont assurés conformément à la loi et profitent en sus de prestations telles que Care & Case Management et Assistance GoHelp.

Care & Case Management

Le Care & Case Manager de la Vaudoise accompagne et soutient la personne blessée en coordonnant les différents intervenants (assureur privé et social, employeur, médecins traitants, etc.). L'objectif est de promouvoir la santé et de permettre un retour rapide à la vie active.

Assistance GoHelp

La Vaudoise vous propose une large palette de prestations gratuites en cas d'accidents survenant à l'étranger (p. ex. organisation du voyage retour d'un accompagnant, organisation de l'accompagnement d'enfants et d'animaux, informations avant le voyage, etc.), qui vous apportent précisément le soutien dont vous avez besoin. Nous sommes présents dans le monde entier, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.

Assurance-accidents collective complémentaire à la LAA. L'assurance qui comble les lacunes de l'assurance-accidents obligatoire

Parfois, les prestations de l'assurance-accidents obligatoire ne suffisent pas. C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de protéger de manière plus complète vos collaborateurs à des conditions préférentielles. Choisissez précisément la couverture d'assurance qui correspond à vos besoins.

Par exemple

- Séjour hospitalier en service privé en Suisse et à l'étranger
- Assistance et soins à domicile, aide ménagère, thérapies alternatives
- Capital en cas de décès ou d'invalidité (+ capital supplémentaire en cas d'impotence)
- Solutions de rentes pour la part de salaire qui dépasse le salaire maximum LAA (CHF 148'200.–)
- Rentes de concubin
- Indemnités journalières en cas d'incapacité de travail ou d'hospitalisation
- Dommages dentaires

Quelques autres avantages

- Pas de réduction en cas de négligence grave
- Compensation des réductions de l'assurance-accidents obligatoire (couverture de la différence LAA)
- Couverture d'assurance pendant un congé non payé
- Le maintien du paiement du salaire (art. 338, al. 2, CO) est également assuré
- Couverture d'assurance même pour les suites d'accidents antérieurs
- Garantie de tarif pendant la durée du contrat
- Renonciation à la résiliation de l'assureur en cas de sinistre
- Assistants volontaires, clients et visiteurs sont automatiquement assurés
- Les adaptations de salaire sont prises en compte en cas de sinistre

Assurer le maintien du paiement de salaire et garantir le succès de l'entreprise

Maladie perte de gain **L'assurance en cas de perte de salaire** **suite à une maladie**

L'absence suite à une maladie d'un ou de plusieurs collaborateurs est une charge financière qui peut avoir des répercussions négatives sur la marche des affaires de votre entreprise. Il est donc important pour vous de pouvoir externaliser ce risque. Souscrivez chez nous une assurance indemnités journalières maladie optimale à des conditions spéciales.

Quelques points forts

- Flexibilité dans le choix du délai d'attente (14 à 90 jours)
- Flexibilité dans le choix du montant de couverture (80 % ou 90 %)
- Taux de prime uniformes pour les hommes et les femmes
- Prestations identiques pour le personnel sous contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée
- Salaire AVS maximal assurable CHF 400'000.–
- Produit spécifique pour indépendants (assurance de sommes)
- Garantie de tarif pendant la durée du contrat
- Renonciation à la résiliation de l'assureur en cas de sinistre
- Pas de réduction en cas de négligence grave
- Adaptations de salaire prises en compte en cas de sinistre
- Prolongation de la couverture d'assurance à 6 mois maximum en cas de congé non payé
- Le maintien du paiement du salaire (art. 338, al. 2, CO) est également assuré
- Prestations identiques pour tous collaborateurs (même sous contrat à durée déterminée + en période d'essai)

La Vaudoise présente bien d'autres atouts

- Déclaration en ligne des sinistres: via le logiciel SunetPlus ou PrestOpen (www.vaudoise.ch)
- Traitement des prestations dans les trois langues nationales
- Corporate Health Management: un programme complet de prévention, de coordination et d'accompagnement en cas d'absences prolongées (GoWell)
- Ligne d'assistance juridique gratuite
- Déclaration en ligne des chiffres-clés
- VisioStat: statistiques pour l'analyse détaillée de votre contrat



La Vaudoise, pour plus de sérénité

L'existence humaine est jalonnée de nombreuses étapes. Il est primordial de pouvoir compter sur un assureur présent, proche de vous et à votre écoute.

La Vaudoise s'engage à vos côtés et vous accompagne tout au long de votre vie. Nous mettons tout notre savoir-faire dans la recherche de solutions concrètes adaptées à vos besoins réels.

Ainsi, vous pouvez consacrer votre énergie aux personnes et aux activités qui vous tiennent à cœur, en toute sérénité.

www.vaudoise.ch